

entrepreneurs facing international competition, and (3) from that of prospective owners in the price they can afford to pay for controlling interests in closely-held Canadian companies.

The alternative is to amend our international tax treaties and maximize the tax-revenues from the Canadian earnings of foreign owners. It will be argued that in previously encouraging foreign investment in Canada we have already sold too much of our soul to the Devil and it's not that easy to get it back. Measures we might take to collect all the taxes that derive from the Canadian income of foreign owners, it will be asserted can only discourage additional foreign capital from being invested in Canada.

Later in this submission, I shall indicate why a Tax on Wealth, dovetailed with the succession duty system, can actually encourage the further investment of capital in this country by foreign and resident owners alike.

Alternative Sources of Tax Revenue

Elsewhere in this submission I have stated that the greatest untapped or partially tapped source of tax revenues is to be found in taxing equitably the Canadian income and assets of foreign owners. I have suggested that the two great weaknesses of our tax policies are:

- 1. We are more interested in taxing people than income or wealth;
- 2. Our tax system is biased against Canadian residents and in favour of the faceless owner.

As more and more of this country's corporate wealth has gone into foreign ownership, we have collected a diminishing share of the taxes. Equity, however, should dictate that all income produced in Canada bear its fair share of the costs of government, irrespective of the location or status of its owners.

By the same token, all wealth should bear its fair share of wealth taxes, irrespective of whether such taxes are succession duties, or some equal-but-different tax, and irrespective of whether its owners are domiciled in Canada or elsewhere.

équitables 1) du point de vue de notre gouvernement et de ses besoins de revenus fiscaux, 2) du point de vue des entrepreneurs locaux qui ont à faire face à la concurrence internationale et 3), du point de vue des propriétaires éventuels et du prix qu'ils ont les moyens de payer pour contrôler les sociétés canadiennes fermées.

Une solution serait de modifier nos traités internationaux en matière d'impôts et de porter au maximum les revenus fiscaux engendrés par les gains, au Canada, des propriétaires étrangers. On pourra soutenir qu'auparavant, en favorisant les placements étrangers au Canada, nous avons déjà vendu au diable une trop grande partie de notre âme et que ce ne sera pas chose facile que de la reprendre. Les mesures que nous pourrions prendre pour percevoir tous les impôts qu'engendre le revenu, au Canada, des propriétaires étrangers, ne pourront que dissuader, affirmera-t-on, les propriétaires de capitaux étrangers de faire des placements au Canada.

Je ferai voir, dans une autre partie de ce Mémoire, pourquoi un impôt sur la richesse, joint au régime de droits successoraux, pourrait de fait promouvoir de plus nombreux placements de capitaux dans notre pays de la part tant des propriétaires étrangers que des propriétaires qui résident dans notre pays.

Autres sources possibles de revenus fiscaux

J'ai déjà affirmé, dans une autre partie de ce Mémoire, que la plus grande source de revenus fiscaux, non encore exploitée ou exploitée en partie seulement, serait de taxer équitablement le revenu, au Canada, et les disponibilités des propriétaires étrangers. J'ai mentionné que deux points très faibles de notre régime fiscal sont les suivants:

- 1. Nous aimons mieux taxer les gens que les revenus ou la richesse;
- 2. Notre régime fiscal a des préjugés contre les résidents canadiens et en faveur du propriétaire «sans visage».

Au fur et à mesure que la richesse sociétaire est passée de plus en plus aux mains de propriétaires étrangers, nous avons perçu une part décroissante des impôts. Il ne serait que juste, toutefois, que tout le revenu engendré au Canada porte sa juste part des frais du gouvernement, quel que soit l'endroit où habitent les propriétaires ou leur statut.

Dans la même optique, toute la richesse devrait porter sa juste part des impôts sur la richesse, qu'il s'agisse des impôts relatifs aux successions, ou d'un impôt égal mais différent, et sans tenir compte du fait que les propriétaires résident au Canada ou ailleurs.